

OPINIONS FAITES LA DIFFÉRENCE

# L'amélioration des conditions de travail des éducatrices de la petite enfance est essentielle pour le développement de nos enfants



PHOTO D'ARCHIVES

---

## MARIO RANALLO, PRÉSIDENT DU RASSEMBLEMENT DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC (RGPQ)

Mardi, 8 octobre 2024 05:00

MISE À JOUR Mardi, 8 octobre 2024 05:00

**Les éducatrices de la petite enfance, véritables piliers de notre réseau, revendiquent actuellement de meilleures conditions de travail. Or, les négociations stagnent entre les éducatrices affiliées à la Centrale des syndicats du Québec et le gouvernement, laissant planer la possibilité d'une grève dans les CPE cet automne.**

Comme organisation représentant des garderies privées, nous joignons notre voix pour appuyer les revendications de ces éducatrices de la petite enfance. Une amélioration de leurs conditions est essentielle pour garantir la qualité et la continuité des services offerts aux enfants et aux familles.

Rappelons que les éducatrices de la petite enfance jouent un rôle de premier plan dans le développement des jeunes enfants. Les recherches prouvent qu'un personnel qualifié réduit les risques de décrochage scolaire en préparant mieux les enfants pour l'école, améliorant ainsi, par la suite, les conditions en classe.

Ainsi, il va de soi que leur travail doit être reconnu à sa juste valeur, notamment par une rémunération équivalente à celle des techniciennes en service de garde et éducatrices spécialisées en milieux scolaires, qui ont une formation collégiale de trois ans. À travail égal, salaire égal.

## **Favoriser la stabilité**

La pénurie et le roulement de personnel dans les garderies et les CPE compromettent le bon fonctionnement du réseau de la petite enfance. Le développement sain des enfants repose sur un lien d'attachement fort, nécessitant la stabilité des contacts avec leurs éducatrices. Il devient donc essentiel d'améliorer les échelles salariales pour retenir les éducatrices qualifiées, tout en évitant la concurrence avec le milieu scolaire où les salaires sont de 17% à 22% plus élevés pour des postes comparables, mais avec moins de responsabilités.

Nous soutenons que les éducatrices de la petite enfance méritent des salaires équivalents à ceux du milieu scolaire, ce qui permettrait de favoriser la stabilité. En effet, il est difficile de ne pas conclure à une inégalité de traitement envers les éducatrices de la petite enfance. La demande syndicale de 9,5% est insuffisante à nos yeux, couvrant à peine la moitié de l'écart avec le milieu scolaire. Une convention sur cinq ans, au lieu de trois ans, serait d'ailleurs bénéfique pour les parents afin d'éviter de

revivre cette situation rapidement.

Le gouvernement doit aussi corriger rapidement les iniquités de financement dans le réseau de la petite enfance. Chaque enfant mérite un financement équitable pour sa place en garderie, quel que soit le milieu qu'il fréquente. Il est inacceptable que l'avenir d'un enfant soit influencé par des inégalités de financement importantes dès sa petite enfance.

Il est temps de réclamer justice pour que chaque enfant ait une chance égale de s'épanouir et de bénéficier réellement de l'égalité des chances.

Ainsi, face à la menace de grève qui pourrait perturber des milliers de familles cet automne, nous appelons le gouvernement et les syndicats à négocier rapidement pour résoudre l'impasse. Le bien-être des enfants et des familles est en jeu.



PHOTO COURTOISIE

***M. Mario Ranallo,  
président du Rassemblement des garderies privées du Québec (RGPQ)***